



MANZIAT INFOS

Journal Municipal Trimestriel – Septembre 2014 – N° 27
www.manziat.fr

Commission Bâtiments

CŒUR VILLAGE

Depuis le 19 août, les travaux de démolition de l'ancien Bar le Manziat et de la salle Henri Renaud ont débuté. L'entreprise RUDO est chargée des travaux. Cette société est spécialisée dans la démolition et le tri sélectif des différents matériaux composant les bâtiments. Ainsi, avant la démolition, pendant 1 mois, l'entreprise a procédé au désamiantage des bâtiments et a évacué les matériaux intérieurs afin de les recycler. Désormais, les bâtiments n'existent plus. Seuls les souvenirs des moments passés dans ces lieux resteront ! L'histoire de Manziat continue, mais une page est belle et bien tournée.



GYMNASE

Depuis plusieurs années, les élus avaient formulé la demande d'une installation sportive et de loisirs auprès de la Communauté de Communes. Vide de toute infrastructure communautaire, Manziat se voit désormais dotée d'un gymnase flambant neuf. Ce bâtiment a été financé conjointement par la Communauté de Communes du Pays de Bâgé (CCPB) et la Commune de Manziat. Il est la propriété de la CCPB qui le met à la disposition de la Commune de Manziat. Cette dernière est chargée de l'entretien courant, des dépenses d'utilisation et du planning. Depuis la mi-septembre, le gymnase est opérationnel. Le planning est déjà bien rempli, notamment par les écoles et les associations locales.



COURS DE GYMNASTIQUE

Sommaire

Bâtiments	01
Séance du Conseil du 28/05/2014	02
Séance du Conseil du 25/06/2014	04
Séance du Conseil du 06/08/2014	07
Abréviations / Infos mairie / Calendrier	09
Assainissement	10
Environnement / Communication	11
CLES	12



Séance du Conseil Municipal du 28 mai 2014

Membres en exercice : 19

Procès-verbal de la séance du 23 avril 2014: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à l'unanimité.

Mr le Maire remercie les élus présents lors de la cérémonie du 8 mai et notamment Stéphanie BERNARD et ceux qui l'ont aidée à tout préparer. Il remercie ensuite les élus qui ont tenu le bureau de vote du 25 mai pour les élections européennes, et ceux qui sont restés après 18h pour le dépouillement. Il remercie enfin Jean LAURENT et tous les bénévoles du fleurissement pour les plantations, dont le nouveau venu Yvon LANDRE.

1) Enquête publique relative au programme des travaux d'entretien des cours d'eau sur le territoire des communes de la CCPB

M. le maire informe le Conseil que la Commune de Manziat est incluse dans le périmètre d'affichage de l'enquête publique relative au programme des travaux d'entretien des cours d'eau sur le territoire des communes de la CCPB. La demande d'autorisation pour ces travaux est soumise à enquête publique en vertu des articles R.123-1 à R123-27 code de l'environnement. Elle doit donc donner son avis sur le projet.

Ce programme, étalé sur 5 ans, comprend différents travaux qui seront réalisés sur les berges et les lits des cours d'eaux :

- entretien de la végétation de la berge avec des coupes sélectives, coupe des branches basses gênant l'écoulement et abattage des arbres morts ;
- plantations pour stabiliser les berges, ombrager le milieu et développer la capacité d'auto épuration du milieu;
- enlèvement des embâcles ;
- traitement des atterrissements lorsqu'ils génèrent des risques ;
- protection des berges en techniques végétales lorsque les enjeux le justifient.

Ces travaux visent à préserver et maintenir le milieu vivant.

L'enquête publique s'est déroulée du samedi 26 avril 2014 au lundi 26 mai 2014 inclus. Les dossiers et registres d'enquête ont été disponibles dans toutes les communes de la CCPB. Le Conseil a pu en prendre connaissance.

Le Conseil émet, à mains levées et à l'unanimité, un avis favorable au programme des travaux d'entretien des cours d'eau sur le territoire des communes de la CCPB.

2) Achat d'une parcelle aux époux RATTON

M. le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu de régulariser l'emprise irrégulière sur les parcelles B1951 et B1953, situées au lieu-dit les Semalons, appartenant aux conjoints RATTON, à l'occasion d'une vente. Cette surface de 35 m² qui appartient aux conjoints est en réalité utilisée pour l'élargissement de la voie.

La Commune doit donc acquérir ces parcelles déjà bornées, d'une surface de 35m². Sur la base d'une précédente estimation des Domaines, la Commune et les conjoints RATTON se sont accordés sur le prix de 12€ du m², la Commune prenant également en charge les frais d'acte.

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, autorise M. le Maire à acquérir cette partie de parcelle pour la somme de 420 €, à prendre en charge les frais d'actes et frais relatifs, et à faire procéder à la rédaction des actes nécessaires.

3) Régularisation d'emprises du chemin de l'Echaly

M. le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu de régulariser les emprises irrégulières sur le chemin de l'Echaly avant de procéder à sa réfection. La surface totale de cette régularisation est de 458 m² qui sont en réalité utilisés pour la constitution de la voie.

Les parcelles à acquérir, déjà bornées, sont les suivantes :

- C 1838 (issue de la division de C 616) de 17 m² - FERRAND Frédérique épouse BROYER ;
- C 1840 (issue de la division de C 1772) de 30 m² - M. et Mme Jean-Christophe FERRAND;
- C 1842 (issue de la division de C 641) de 77 m² - M. et Mme Vincent ROLAND (hypothèque) ;
- C 1828 (issue de la division de C 1719) de 38 m² - FERRAND Nathalie épouse CHAMBARD (hypothèque) ;
- C 1822 (issue de la division de C 1750) de 2 m² et C 1824 (issue de la division de C 1751) de 1 m² - CATHERIN Frédéric (hypothèque) ;
- C 1826 (issue de la division de C 606) de 9 m² - BENOIT Laurent
- ZK 280 (issue de la division de ZK 7) de 58 m² - Cts BOYAT
- C 1834 (issue de la division de C 1753) de 2 m² ; C 1836 (issue

de la division de C 1756) de 38 m² ; C 1830 (issue de la division de C 614) de 2 m² ; C 1832 (issue de la division de C 642) de 146 m² ; C 1752 (entière) de 35 m² - M. et Mme Fernand CATHERIN (donation en cours) ;

- ZK 8p de 3m² - DEVEYLE Annie épouse JACQUET.

Sur la base d'une précédente estimation des Domaines, la Commune et les différents propriétaires concernés se sont accordés sur le prix de 12€ du m², la Commune prenant également en charge les frais de mainlevée.

Nathalie CHAMBARD, riveraine du chemin, s'abstient de participer au débat et au vote. Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité des 18 voix, autorise M. le Maire à acquérir ces différentes parcelles pour la somme totale de 5 496 €, à prendre en charge les frais d'actes relatifs, notamment les frais de mainlevées d'hypothèques, et à faire procéder à la rédaction des actes nécessaires.

4) Sollicitation de l'aide financière du SDIS pour l'achat de petit matériel

Suite à la délibération du Conseil d'administration du SDIS en date du 11 décembre 2009, prorogée chaque année, la commune peut demander des subventions pour l'achat de petit matériel, par exemple une subvention de 60% pour l'achat de matériel de protection de la personne.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander toute subvention concernant l'achat de petit matériel au SDIS pour l'année 2014, et notamment pour l'habillement des nouveaux sapeurs pompiers et le renouvellement des vestes.

5) Convention avec le SIEA pour l'alimentation de la station d'épuration

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le SIEA est compétent pour la réalisation des travaux d'alimentation électrique et de mise en souterrain du réseau téléphonique de la station d'épuration.

Il faut donc s'engager sur le plan de financement proposé par le SIEA pour ces travaux. Les montants à la charge de la commune sont donc :

- travaux d'alimentation électrique: 44 583€ (50% du HT)
- travaux pour le réseau de télécommunication : 9 100€ (70% du TTC).

Mr le Maire précise que l'alimentation en aérien était à peine moins coûteuse, de plus il aurait été dommage de poser des poteaux le long d'une route qui ne possède aucun réseau visible.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire procéder à la réalisation des travaux précités et à signer le plan de financement et la convention de mandat pour les travaux de génie civil de télécommunication.

6) Révision des tarifs de la nouvelle salle des fêtes

M. le Maire propose de revoir les tarifs instaurés pour la location de la salle des fêtes à l'occasion d'un bal. En effet, le montant de cette location est équivalent à une location pour un loto, un concours de belote, les concerts d'harmonie, de chorale... soit 200 € en période de chauffe et 140 € en dehors de cette période, pour 470 m². Or les bals mettent à rude épreuve les bâtiments et le matériel. Les heures de ménage sont aussi bien plus conséquentes pour l'agent en charge de maintenir la salle en bon état. Avec la SHR les charges étaient différentes car aucun agent n'y faisait le ménage. M. le Maire rappelle au conseil pour comparaison que la location d'un bal monté s'élève à 2 160 € TTC pour 210 m².

Il propose donc la création d'un tarif spécial bal, en précisant que le règlement de location de la salle ne change pas et que le montant proposé ne mettra pas en péril l'association qui l'organise.

Stéphane ARNAL s'interroge sur le fait de louer la salle plus cher pour un bal, et propose de plus faire intervenir les assurances des locataires ou les cautions en cas de dégâts.

Denis CATHERIN précise que les assurances ne fonctionnent que pour les gros risques tel l'incendie, les dégâts des eaux, et pas pour les petites casses. Il faut alors retrouver la personne responsable de la casse et faire intervenir sa responsabilité civile.

Or lors du dernier bal dans la SHR, une vitre a été cassée mais la personne n'a pas été retrouvée, c'est donc l'association qui a du payer le remplacement de la vitre.

Arnaud COULON pense que l'ensemble des tarifs de location est sous estimé au regard de la nature de l'ouvrage et de son coût. En effet, même pour un mariage la salle peut être malmenée. Il faudrait

peut être imposé un lavage de la salle par une société après un bal.

Monsieur le Maire précise qu'un bal est plus compliqué à gérer qu'un repas de mariage, même s'il convient bien que tout peut arriver à tout moment.

Luc VOISIN s'étonne des exigences des associations, et précise qu'à trop vouloir des avantages, elles finiront par ne plus en avoir. Ce n'est pas à la Commune de payer pour leurs manifestations. Il faut préserver l'investissement que représente la salle et le pérenniser.

Mr le Maire explique qu'il est sans cesse sollicité en ce sens. Dernièrement, l'EBS a demandé s'il était possible que la Commune paie le vin d'honneur pour son assemblée générale qui se déroule à MANZIAT. Dans un souci d'équité par rapport aux autres associations à qui la commune ne paie pas le vin d'honneur des assemblées générales, il a été émis un avis défavorable à cette demande.

Agnès CATHERIN précise que dans beaucoup de villages ce sont des bals montés qui sont utilisés car les bals détériorent les salles. Cela justifie que le tarif de location pour un bal soit plus cher.

Mr le Maire rappelle que les tarifs de la salle des fêtes seront revus s'il le faut. Après un an de mise en service, on pourra mieux se rendre compte du coût réel de fonctionnement de cette dernière. Ce coût est déjà élevé, notamment au regard des heures de ménage. Concernant les manifestations, il faut aussi prendre en compte le fait que la taille de la salle peut permettre à l'association de réaliser plus d'entrées, et donc plus de bénéfices que dans la SHR. Le Conseil municipal, à mains levées et à la majorité absolue de 10 voix, adopte les modifications suivantes au règlement :

- Annexes 1 : création d'un tarif spécial bal : 1 jour: 500€, 2 jours: 900€.

Mr le maire précise que le règlement en place stipule que si un bal se passe mal, les bals seront interdits.

Les vitres de la salle des fêtes vont être lavées deux fois par an par une entreprise, et les heures de Stéphanie vont devoir être augmentées car elles sont insuffisantes pour lui permettre de bien entretenir la salle.

Comptes rendus des commissions :

⇒ **Commission assainissement** (Luc VOISIN, Agnès CATHERIN, Denis CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Nadège DURUPT, Jean LAURENT, Jacques PENIN):

Luc VOISIN informe le conseil que le nettoyage du terrain de la future station est en cours.

Concernant les travaux, trois entreprises ont été sélectionnées et vont faire parvenir à la commune un dossier chiffré pour le 27 juin. Un groupe de travail les étudiera, et un conseil municipal devra sûrement avoir lieu en juillet pour retenir une entreprise.

Jean LAURENT revient sur l'incident de la pompe de relevage qui a été bloquée par des lingettes et des serviettes hygiéniques et a du être réparée par la Saur. L'entreprise DAUBOURG a également du intervenir car les pattes de fixation étaient tellement abîmées qu'elles ont du être refaites.

⇒ **Commission Urbanisme** (Denis CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Nadège DURUPT, Jean LAURENT): Denis CATHERIN dresse la liste des dernières demandes d'urbanisme.

⇒ **Commission Bâtiments** (Denis CATHERIN, Monique BENOIT, Florence BERRY, Christian CATHERIN, Corinne CHARVET, Arnaud COULON, Daniel ROHRBACH):

Denis CATHERIN revient sur les visites effectuées par la commission dans les bâtiments communaux. Concernant les travaux achevés, internet a été installé à la cantine pour permettre à la cantinière de faire ses commandes en direct ; des réparations ont été effectuées à l'école ; le toit de la bibliothèque a été refait et la planche de rive de la toiture magasin D'Clic a été posée.

Les travaux du gymnase suivent leurs cours, avec des entreprises de qualité. Une consultation a été lancée pour refaire le toit de la cure. Les volets seront également changés.

Le matériel pour installer le self a été commandé pour 19 722.96€. Des devis ont été demandés pour changer le portail de la cour de la mairie et démonter le toit de l'église.

Le dossier concernant l'accessibilité de l'école va être examiné en commission de sécurité.

⇒ **Commission voirie** (Jean LAURENT, Annie APPERT, Monique BENOIT, Thierry BOYAT, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Jacques PENIN) :

Jean LAURENT explique que le chemin de la Verpillère va être décaissé de 60cm pour mettre du caillou et du PATA, avant que ce

chemin ne finisse par disparaître.

Un devis a été demandé pour refaire les bordures chemin du Mottier, pour les virages de Saint Laurent des Sables et des Millets, pour le nivellement de la route des Vaires.

L'entreprise de Gata va balayer la RD pour 115€ de l'heure, car il est trop dangereux de le faire à la main. Une corvée de désherbage est prévue vendredi 27 à 9h00.

⇒ **Commission Communication** (Stéphanie BERNARD, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN, Corinne CHARVET, Jacques PÉNIN) :

Stéphanie BERNARD informe le conseil que le Manziat infos sera prêt et devra être distribué fin juin. Il a été relooké et fera 12 pages. Chaque adjoint devra faire son article. Le site a été mis à jour.

Bernard BOURGEOIS s'est proposé pour succéder à Gérard GONOD qui installait les panneaux d'affichage pour les manifestations prévues au calendrier des fêtes. Mr le Maire remercie vivement ces deux personnes au nom des associations.

⇒ **Commission CLES** (Agnès CATHERIN, Annie APPERT, Stéphanie BERNARD, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Corinne CHARVET, Daniel ROHRBACH) :

Agnès CATHERIN explique que le règlement du gymnase est en cours d'élaboration.

Une réunion aura lieu le 18 septembre pour l'inscription aux cours informatiques. Avec Mr le Maire, ils remercient les bénévoles pour leur temps et leur implication, car tous les participants sont ravis. Agnès CATHERIN précise d'ailleurs que suite à la demande de Daniel APPERT, Windows 8 sera installé sur 3 postes. En 2013, il y a eu 52 participants.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les animateurs des TAP ont été recrutés par la CCPB qui gère leurs plannings. Une réunion aura lieu avec ces derniers, la Commune, l'école et la CCPB pour mettre en place les activités. Une seconde réunion aura ensuite lieu avec les parents d'élèves pour leur présenter ces animateurs. Il sera mentionné au règlement que les parents qui inscrivent leurs enfants aux TAP et qui ne les mettent pas régulièrement seront amendables. La CCPB et la commune vont payer des animateurs pour une durée hebdomadaire, il faut qu'ils aient suffisamment d'enfants dans leurs groupes pour pouvoir mener à bien leurs activités.

Informations et questions diverses.

- Mr le maire informe le Conseil que la SEMCODA a pris du retard dans la démolition de la SHR en raison d'un imprévu à la consultation des entreprises. Les montants dépassant les seuils légaux, la procédure de consultation a du être relancée de manière formalisée. Le plan de retrait amiante est en cours. La réunion publique prévue en juin est donc repoussée au mois de septembre.

Le 4 juin, la commission environnement, M. le Maire, le 1^{er} adjoint et les agents techniques ont rendez-vous à la Lie Pontée avec l'association de pêche pour étudier le nettoyage des abords.

L'Etablissement Public Saône Doubs va être reçu afin de démarrer l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, qui sera supervisé par Amélie.

Le feu d'artifice pour la fête patronale a été choisi en collaboration avec le président des Gaz à fond. Le coût s'élève à 1 800€, ce montant étant pris en charge par la commune.

-Concernant l'instruction des permis de construire et des demandes d'urbanisme, qui ne sera bientôt plus prise en charge par la DDT, les Maires du territoire de la CCPB n'ont pas reçu de réponse à leur courrier demandant au Président du Conseil Général de l'Ain si ce dernier pourrait prendre cette mission en charge. La question sera posée à l'Agence d'ingénierie qui vient présenter le PLU intercommunal à la CCPB le 2 juin, aux maires et aux adjoints à l'urbanisme.

La loi ALUR du 20 mars 2014 précise qu'un plan d'occupation des sols (POS) non transformé en plan local d'urbanisme (PLU) au 31 décembre 2015 deviendra caduc, et c'est le règlement national d'urbanisme (RNU) qui s'appliquera.

Cela signifie que l'urbanisation de la commune sera bloquée et qu'elle ne pourra plus délivrer d'autorisation de construire. Or la Commune de Manziat possède un POS et non un PLU. La révision du POS en PLU prendrait entre deux ans et demi et trois ans, et coûterait au minimum 30 000€, si toute la procédure se déroule sans encombre. Cependant, et parallèlement, les communes membres d'un EPCI tel que la CCPB pourront choisir, sauf opposition d'1/4 des communes représentant 20% de la population du groupement, d'ici 2017, de créer un PLU intercommunal, et donc d'abandonner leur PLU. Pour résumer, la commune ne peut rester en POS si la CCPB ne passe pas au PLU, mais il ne faudrait pas

se lancer dans la longue et coûteuse révision du POS en PLU pour qu'une fois achevée, le PLU soit abandonné au profit d'un PLUi.

Enfin M. le Maire précise que si la loi ALUR a notamment supprimé la surface minimum de construction et le coefficient d'occupation des sols, ce n'est que pour les communes dotées d'un PLU. Ils sont toujours en vigueur pour les communes ayant un POS.

- Mr le Maire termine par la lecture d'un courrier en date du 26 mai 2014 par lequel le président du Comité du boudin s'adresse aux conseillers suite à la réunion du 19 mai où il a rencontré le maire et les adjoints. Guy RENOUD GRAPPIN explique que le Comité a pris contact avec le Président de la CCPB quand il a appris la construction du gymnase, afin de demander à pouvoir l'utiliser comme restaurant d'un jour. Un courrier, signé par le Président de la CCPB et le Maire en place, a entériné cet accord. Le Comité demande aujourd'hui si le Conseil compte revenir sur l'accord de principe qui avait été donné pour l'utilisation du gymnase. Il revient ensuite sur le montant de la location annoncé à 4 500€ après un long temps de réflexion. Il le trouve très élevé par rapport aux locations alentours et s'étonne que ce montant ait été fixé au regard des tarifs de location de chapiteaux.

Mr le Maire revient sur cette réunion du 19 mai où, accompagné des 5 adjoints, il a rencontré le Président du boudin, de l'Amicale Boules et de l'UM, à leur demande. Il leur a dit que la décision de location du gymnase pour la fête du boudin serait soumise au conseil, mais qu'il y était favorable. Il n'était alors pas au courant du courrier d'accord qui avait été précédemment signé par le Président de la CCPB et le Maire précédent, et s'est engagé à ne pas le remettre en question quand il en a eu connaissance.

Concernant la comparaison avec les tarifs de location des salles alentours, elle n'a pas lieu d'être. Dans ses travaux d'élaboration des tarifs de la salle des fêtes, la commission s'était rendue compte que chaque commune facture selon des critères différents au regard de sa taille, de sa richesse, des prestations, de la vétusté de la salle, de sa localisation, de sa politique de la ville...

Mr le Maire a ensuite précisé qu'il n'engagerait pas sa responsabilité de Maire sans un avis favorable de la Commission de Sécurité du SDIS, qui à ce jour n'a pas encore pris de décision. A ce jour, la salle est un gymnase ne pouvant recevoir plus de 240 personnes. Il faudra donc une dérogation ponctuelle afin de changer son classement.

Concernant le montant de la location, la somme de 4 500€ a été proposée, ce qui représente la moitié du coût de location du chapiteau que le Comité utilise habituellement. La municipalité pensait alors que cette proposition était intéressante pour le Comité. En effet, en plus d'économiser la moitié du prix habituel, le Comité aura à disposition une salle permettant un accès aux personnes à mobilité réduite, avec deux WC adaptés, des points d'eau, du chauffage, le rejet des eaux usées à l'égout, une plateforme pour le barnum cuisine, une alimentation électrique spécialement installée. De plus, l'ensemble du site du Chêne sera à disposition, avec ses parkings et voiries. La pérennité du sol technique inquiète toutefois la municipalité. Il faudra peut être le protéger par une moquette rase.

Il a terminé la réunion par rappeler sa volonté de garder de bon rapport avec les associations qui sont très importantes pour la vie de la commune, et prendra de nouveau contact avec le président du Comité pour organiser une rencontre permettant de trouver un accord.

Denis CATHERIN précise aux conseillers que les aménagements spéciaux demandés par le Comité ont été prévus dans les travaux au moment du dépôt du permis de construire, et s'élèvent à environ 5 000€. La CCPB paie 1 000 000€ du coût des travaux, tout le surplus est à la charge de la Commune, donc indirectement ces travaux.

De plus, il a été souhaité que ce tarif reste prohibitif par rapport au tarif de location de la salle des fêtes, car c'est un gymnase, destiné à faire du sport et équipé en tant que tel.

Séance du Conseil Municipal du 25 juin 2014

Membres en exercice : 19.- Absent excusé : ARNAL Stéphane

Procès-verbal de la séance du 28 mai 2014: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à l'unanimité.

1) Modification du tableau des emplois de la Commune

M. le Maire informe le Conseil qu'il faut de nouveau revoir les heures de Stéphanie SIMON. En effet, 10h hebdomadaires ne suffisent pas pour l'entretien de la salle des fêtes. Le gymnase sera en fonction au mois de septembre et devra être entretenu deux fois par semaine pour commencer.

Avec la réforme des rythmes scolaires, l'école va être utilisée une demi journée supplémentaire, il faut donc plus d'heures de ménage. Il propose de passer les heures hebdomadaires de la salle de 10h à 12h, du gymnase à 4h, et de l'école à 6.5h. L'emploi d'ouvrier polyvalent de 6h qui restait ouvert est clos, ces 6h étant intégrées dans le nouvel emploi. Le contrat de Stéphanie SIMON sera donc amené à 22h30 hebdomadaires.

Le Conseil Municipal :

- vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

- vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter;

- après en avoir délibéré ;

⇒ fixe, par vote à mains levées et à l'unanimité, le nouveau tableau des emplois permanents de la Commune comme suit, à compter de ce jour :

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Agent spécialisé des écoles maternelles	1	ATSEM (26h30/semaine)
Agent d'entretien pour l'école	1	Adjoints Techniques territoriaux (32h/semaine)
Agent d'entretien pour les salles	1	Adjoints Techniques territoriaux (22h30/semaine)
Entretien des locaux (ménage)	1	Adjoints Techniques territoriaux (9h/semaine)

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Emplois	Nb	Cadre d'emplois autorisés par l'organe délibérant
Service Administratif		
Secrétaire de mairie <2000 hab.	1	Attachés Territoriaux
Urbanisme, état civil, courrier...	1	Rédacteurs Territoriaux
Urbanisme, état civil, courrier...	1	Adjoints Administratifs
Secrétariat, accueil, intendance	1	Adjoints Administratifs
Service Technique		
Responsable Entretien, Voirie...	1	Adjoints Techniques Territoriaux
Ouvrier polyvalent	2	Adjoints Techniques Territoriaux
Police		
Agent de Police Municipale	1	Agents de Police Municipale

⇒ Précise que cette modification ne remet nullement en cause les autres dispositions en faveur des agents communaux.

2) Self service au restaurant scolaire : engagement sur le projet et demande de subvention

M. le maire rappelle au Conseil que la commune de Manziat a décidé d'instaurer un self service au restaurant scolaire. En effet, les enfants sont trop nombreux à manger au restaurant scolaire pour n'effectuer qu'un seul service. Or le temps est trop court pour effectuer deux services dans de bonnes conditions.

Ils se déroulent dans le bruit et le stress de tous.

A la rentrée de septembre 2014, la réforme des rythmes scolaires sera mise en place. La commune souhaite donc que le temps de pause du midi s'intègre dans l'esprit de la réforme, et soit un moment de détente pour les enfants. Cela ne sera pas possible avec deux services à tables.

Par délibération du 5 mars 2014 approuvant le budget primitif de la commune, le Conseil a entériné l'opération 172 dite "self".

Le coût de ses travaux s'élève à 16 435.80€, meilleure proposition reçue.

M. le Maire informe que cette opération bénéficierait d'une subvention du Conseil Général au titre de la dotation territoriale ou de la Préfecture au titre de la DETR, qui pourrait être au minimum de 30% du montant HT. Le solde sera financé par autofinancement:

DEPENSES	RECETTES
16 435.80	Subvention Conseil Général ou DETR : 4 930.74
	Autofinancement : 11 505.06
Total HT : 16 435.80	Total HT : 16 435.80

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, confirme son engagement au projet, acte le plan de financement prévisionnel de l'opération et autorise M. le Maire à demander toute subvention possible et à signer tous les documents afférents.

3) Terrain de tennis à l'espace du Chêne : demande de subvention

M. le maire rappelle au Conseil que la commune dispose de deux cours de tennis et d'un pool house s'y associant situés en zone inondable. Ils sont fréquemment recouverts d'eau lors des crues de la Saône et sont de ce fait en mauvais état. De plus, ils se trouvent éloignés des habitations et des équipements communaux, tels que l'école, le gymnase, l'espace de jeux, le city parc, la salle des fêtes, la mairie...

La commune envisage un projet de proximité pour l'installation de deux cours de tennis au cœur de « l'espace du chêne ». La construction de ces cours de tennis, proches des écoles, permettra aux enfants de s'adonner à ce sport lors des Temps d'Activités Périscolaires qui leur sont proposés. Les équipements du gymnase seront mutualisés afin de ne pas reconstruire de nouveaux bâtiments.

Les déplacements en mode dit doux sont aussi privilégiés dans ce projet. L'espace du chêne est à deux pas du centre du village et les utilisateurs des cours de tennis pourront s'y rendre facilement à pied ou en vélo.

Des responsables du club de tennis ont été reçus et ont émis un avis favorable au projet. De plus, si les terrains de tennis sont délocalisés, l'espace récupéré servira de parking pour le foot qui manque de places en stabilisé.

Les travaux sont estimés à 98 977.60 € HT soit 118 773.12 € TTC pour la construction de deux cours en résine synthétique.

M. le Maire informe que cette opération bénéficierait d'une subvention du Conseil Général au titre de la dotation territoriale qui pourrait être au minimum de 30 % du montant HT. Le solde sera financé par autofinancement:

DEPENSES	RECETTES
98 977.60	Subvention Conseil Général: 29 693.28
	Autofinancement : 69 284.32
Total HT : 98 977.60	Total HT : 98 977.60

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, acte le plan de financement prévisionnel de l'opération et autorise M. le Maire à demander toute subvention possible et à signer tous les documents afférents.

Monsieur le maire précise que ce projet pourra être réalisé uniquement si l'autofinancement futur le permet. De plus, il paraît difficile de trouver d'autres subventions.

4) Demande de subvention exceptionnelle sur fonds parlementaires pour le portail de la mairie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés pour l'élargissement et le changement du portail de la mairie. En effet, pendant les travaux de la place du 19 mars et à la construction de l'immeuble de la SEMCODA les places de parkings vont être réduites. Il souhaite que les employés et les élus se garent définitivement dans la cour arrière de la mairie afin de libérer du stationnement place de la mairie.

Trois devis ont donc été demandés car le montant estimatif des travaux est inférieur à 15 000€.

Comme proposée, lors de sa visite à MANZIAT, par Mme la sénatrice Sylvie GOY CHAVENT, le Conseil sollicite, à mains levées et à l'unanimité, une subvention exceptionnelle sur ses fonds parlementaires pour la réalisation de ces travaux.

5) DM n° 2 au budget de la commune

M. le Maire indique au Conseil municipal qu'une décision modificative doit être votée concernant le budget de la Commune.

Le fond national de péréquation des ressources intercommunales

et communales, qui permet aux communes les plus riches de reverser au moins favorisées, vient d'être annoncé. Malgré la hausse de 30% anticipée par rapport à 2013, il s'avère qu'il a été insuffisamment prévu. Il s'élève à 5 459€ pour 2014 contre 3 053€ en 2013.

Mais il en a été de même pour la dotation globale de fonctionnement, qui compensera donc cette hausse. Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide les modifications suivantes au budget:

Dépenses			Recettes		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
73925/ 14	Fonds péréquation rec. Fiscales	+ 1259	7411	DGF	+ 1259

Point sur les finances

A la veille des vacances estivales, Monsieur le maire a tenu à faire un point concernant les finances. Il rappelle que les budgets de l'année 2014 ont été votés en équilibre : les dépenses sont couvertes par des recettes. Les budgets sont toujours en équilibre, toutes les dépenses faites et les devis signés étaient prévus.

Cependant, toutes les recettes n'arrivent pas en même temps. Pour la Commune, les dotations et les taxes sont reversées par 12e, les soldes sont faits en décembre et les subventions versées à mi et fin travaux. Pour l'assainissement, la redevance est versée en trois fois, donc les 3/4 en mars de l'année suivante.

Le budget assainissement était équilibré par un emprunt prévu début 2015. La commune avait misé sur un début de travaux en fin d'année, avec des factures mi novembre et décembre. Là tout amène à penser que le 1er coup de pelle aura lieu en septembre, et donc les grosses factures vont arriver dès début octobre.

Une autre mauvaise nouvelle est arrivée cette semaine : après la subvention du conseil général annoncée à 480 000€ et notifiée à 436 250€, c'est la subvention de l'Agence de l'eau, annoncée à 744 274€ qui nous est notifiée à 671 543€. Soit 116 481€ de subvention en moins, et donc d'emprunt en plus que prévu au budget 2014.

La commune ne possède qu'un seul « compte courant » pour tous ses budgets : l'argent qui paie les dépenses de la commune et de l'assainissement est sur le même compte unique. A ce jour, il ne reste que 154 000€ et la commune a encore des projets en cours. C'est pourquoi elle ne peut plus se permettre d'engager d'autres dépenses. Un emprunt relais ou une ligne de trésorerie seront pris pour faire face aux factures de la station de fin d'année.

Et au regard de la baisse toujours plus forte des recettes de la commune annoncée en 2015, il faudra rester vigilants. En effet, en 2015 il faudra participer au financement du gymnase qui a été repoussé d'une année, faire le chemin de l'Echaly (dossier en cours qui prend du temps en raison des hypothèques frappant certaines parcelles), payer les heures supplémentaires de surveillance et de ménage résultant de la réforme des rythmes, les frais du gymnase, et faire face aux dépenses habituelles de fonctionnement, avec toujours moins de recettes.

M. le Maire procède ensuite à la lecture d'une lettre du président de l'AMF (Association des Maires de France) dénonçant la baisse massive des dotations de l'Etat qui met en péril les investissements et les services publics.

Une motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat, reprenant les propos du courrier, sera proposée lors du prochain conseil.

Comptes rendus des commissions :

→ **Commission CLES** (Agnès CATHERIN, Annie APPERT, Stéphanie BERNARD, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Corinne CHARVET, Daniel ROHRBACH) :

Agnès CATHERIN explique que le règlement du gymnase est en cours d'élaboration.

Concernant les rythmes scolaires, Mme BOURMAUD, animatrice, a accepté d'être la référente des animateurs sur la Commune. Les animateurs ont été présentés au directeur de l'école et aux institutrices. Ils ont pu voir les locaux. La réunion de présentation des animateurs aux parents aura lieu le 1^{er} juillet. Le règlement de la CCPB sera également présenté aux parents.

La gestion de la rentrée scolaire s'avère un véritable casse tête :

- il faut trouver des lieux où effectuer les TAP, pas trop loin du bâtiment de l'école pour ne pas perdre trop de temps. La cantine a accepté de prêter sa salle malgré les contraintes liées à l'hygiène, ces groupes étant encadrés. La cantine doit parallèlement gérer la mise en place du self service.

- La classe du directeur est transférée dans la salle de garderie afin qu'elle soit accessible pour la rentrée. La garderie a donc du s'adapter et sera divisée entre la salle de motricité pour les petits, et l'ancienne salle de classe du directeur à l'étage pour les grands.

- Les heures de ménage des ATSEM ont été revues car elles ne peuvent plus faire de grand ménage le mercredi matin, alors que ce dernier était étalé sur la journée complète. De plus la garderie s'étale de 7h30 à 18h30 dans les salles qui étaient avant nettoyées juste avant ou juste après l'école. Grâce à leur collaboration, la mairie a pu instaurer un nouveau planning.

⇒ **Commission assainissement/environnement** (Luc VOISIN, Agnès CATHERIN, Denis CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Nadège DURUPT, Jean LAURENT, Jacques PENIN):

Luc VOISIN informe le conseil que le bornage des terrains de la nouvelle station aura lieu le jeudi 26 juin.

Les trois offres pour les travaux de la nouvelle station seront ouvertes le 1^{er} juillet.

Des devis ont été demandés pour effectuer les bilans 24h de l'entreprise RPC. La Saur est retenue.

La station d'épuration connaît quelques difficultés de fonctionnement depuis l'incident qui a eu lieu sur son moteur. La pompe de relevage de Lavy aura également besoin d'une intervention pour changer un tuyau.

Jean LAURENT précise qu'une quantité anormale de graisse arrive à la station. La commune va donc vérifier que les deux restaurants et la boucherie entretiennent régulièrement leur bac à graisses.

Concernant l'environnement, Luc VOISIN précise que des peupliers sont à couper en prairie vers Chanfant et route d'Asnières vers le stade. A Chanfant, ils seront remplacés par des frênes. Route d'Asnières et à Chassagne ce sont environ 210 peupliers qui seront replantés.

En 2020, les produits phytosanitaires seront interdits pour les communes, et en 2022 pour les particuliers. La commune va donc commencer les démarches pour passer au « zéro phyto ». Un organisme du Conseil Régional, le CROPPP (Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône Alpes) met à disposition des informations sur son site internet et guidera la commune.

Il faudra songer à modifier certains espaces de la commune : soit on laisse des espaces verts qui se tondent facilement, soit on fait des espaces en enrobé ou matériaux étanches qui évitent aux mauvaises herbes de pousser. Mais il pourra difficilement y avoir d'intermédiaire. Le but est de protéger les nappes phréatiques si nous voulons continuer à pouvoir boire de l'eau potable dans quelques années.

Une rencontre a eu lieu avec les pêcheurs et Philippe FERRAND, agent technique, à la Lie Pontée, le 4 juin. Cet étang est envahi de joncs qu'il faut arracher sans trop détériorer le milieu. Des accès pour la pêche vont être dégagés, et certaines parties laissées sauvages pour les espèces. Des arbres seront ajoutés sur un côté, pour soutenir les berges et constituer un habitat pour les oiseaux.

Thierry BOYAT informe les conseillers qu'il est le référent ambrosiole de la Commune. Tout le sud de la Région Rhône Alpes est infesté par cette plante dont le pollen est fortement allergisant pour 10% de la population. Elle se développe dans les endroits où de la terre est ramenée, par le fait de l'homme. Sinon son pollen tombe simplement, et elle repousse à l'endroit exact où elle était l'an passé. Par exemple, sur le site du Chêne il y en a beaucoup à cause des travaux. Pour prévenir son développement, il suffit de semer de la pelouse car l'ambrosiole ne pousse que là où il n'y a rien d'autre. Il faut donc prévenir Thierry BOYAT dès que quelqu'un voit de l'ambrosiole. Il tient une carte de sa répartition et fera le nécessaire pour la faire retirer. En effet, tous les propriétaires ont l'obligation d'arracher cette plante, même les particuliers.

⇒ **Commission Urbanisme** (Denis CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Nadège DURUPT, Jean LAURENT):

Denis CATHERIN dresse la liste des dernières demandes d'urbanisme.

Il revient sur la réunion qui a eu lieu à la CCPB concernant le PLU intercommunal. Il semblerait que les Maires du territoire y soient favorables. Pour faire échec à son adoption, il faudrait une minorité de blocage de 25% des communes ou 20% de la population de la CCPB. C'est une bonne nouvelle pour la Commune de Manziat dont le POS arrive à échéance au 31 décembre 2015.

⇒ **Commission Bâtiments** (Denis CATHERIN, Monique BENOIT, Florence BERRY, Christian CATHERIN, Corinne CHARVET, Arnaud COULON, Daniel ROHRBACH) :

Denis CATHERIN revient sur les devis en cours. Des devis ont été demandés pour la réfection du toit de la Cure, le portail de la Mairie, et le démoussage du toit de l'église.

Concernant la mise en accessibilité des ERP, une consultation a été lancée pour le remplacement des trois portes principales de l'école. Il faudra également changer les poignées et installer une rampe. Il est possible de demander une dérogation avant le 31 décembre mais la Commune a décidé de mettre l'école en accessibilité pour la rentrée scolaire.

A partir de décembre, il faudra également faire réaliser des tests de qualité de l'air. La CCPB a lancé une consultation globale pour toutes les communes et proposera des tarifs que les communes peuvent accepter ou non si elles souhaitent choisir un autre prestataire.

Une réunion du SPANC (Service d'Assainissement Non Collectif) a eu lieu pour élire le Vice Président en charge de ce service, Dominique REPIQUET. 950 habitations ne sont pas raccordées sur le territoire de la CCPB, dont 25% sont aux normes, 25% en cours de l'être, et 50% non aux normes. Le SPANC permet aux usagers de bénéficier de services moins chers pour l'entretien de leurs installations, et d'obtenir des subventions.

⇒ **Commission Communication** (Stéphanie BERNARD, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN, Corinne CHARVET, Jacques PÉNIN) : Stéphanie BERNARD informe le conseil que le Manziat infos sera prêt pour le week end. Le site internet a été mis à jour des articles inutiles. Des devis ont été demandés pour des panneaux d'affichage.

Une visite de la SIAC a eu lieu avec M. le Maire, Jean LAURENT et la Secrétaire Générale, et a permis de découvrir l'activité de déshydratation et d'assemblage de cette entreprise. Dans le cadre de leur non raccordement à la station d'épuration, leur projet d'épandage avance. Stéphanie BERNARD a proposé au gérant de faire un article sur l'entreprise dans un prochain Manziat Infos. L'idée est de faire découvrir les industriels de la commune aux habitants.

Daniel ROHRBACH propose ensuite au conseil de solliciter un prêt de décorations de Noël auprès de la Ville de Mâcon, ainsi que l'achat groupé de sapins. Il propose également d'organiser une visite guidée des serres de Mâcon à la rentrée, avec le comité de fleurissement.

Stéphanie BERNARD cherche ensuite des volontaires pour tester la carte des sentiers de Manziat.

⇒ **Commission voirie** (Jean LAURENT, Annie APPERT, Monique BENOIT, Thierry BOYAT, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Jacques PENIN) :

Jean LAURENT explique que des bordures vont être achetées par la commune et posées par Philippe FERRAND et les bénévoles du foot afin de délimiter la route d'accès aux parkings du foot et du tennis.

Informations et questions diverses.

- M. le Maire informe le Conseil que l'escalier de la salle Henri Renaud a été vendu pour 400€.

- Lors de la réunion du 20 juin visant à élire les délégués pour le collège électoral des élections sénatoriales, la liste pour Manziat a été désignée à l'unanimité. Ce sont donc M. le Maire, Nadège DURUPT, Jean LAURENT, Agnès CATHERIN et Daniel ROHRBACH qui ont été désignés comme délégués, et Florence BERRY, Arnaud COULON et Marie Eve BOYAT comme suppléants.

- Une réunion de chantier a eu lieu avec la SEMCODA pour la démolition des bâtiments. Contrairement à ce qui avait été annoncé, le plan de retrait amiante a été déposé ce jour seulement par l'entreprise RUDO CHANTIER. Un constat d'huissier sera dressé en présence des riverains avant le 14 juillet, en cas de dommages lors des travaux. La dépose des équipements urbains par la mairie se fera semaine 27. Les demandes relatives au chantier seront faites dès le 25 juin par RUDO CHANTIER. Les clôtures et installations de chantier seront mises en place pendant les 30 jours d'instruction du plan de retrait.

Le désamiantage devrait donc être terminé le 14 août. La démolition de l'ancien bar commencera le 19 août et la démolition de la salle des fêtes le 25 août. La fin des travaux est prévue semaine 36. Il faudra installer un compteur d'eau afin de brumiser le chantier pour éviter la poussière. L'arrêt de bus sera déplacé pendant la durée des travaux.

-Enfin concernant la location du gymnase pour la fête du boudin, suite aux échanges entre le Comité du boudin et le Président de la CCPB, la Mairie a finalement accepté d'accorder la location pour un montant de 3 000€. Une convention tripartite sera rédigée par la CCPB.

- Le CCAS se réunira le 8 juillet.

Séance du Conseil Municipal du 6 août 2014

Membres en exercice : 19.

Absents excusés : ARNAL Stéphane, APPERT Annie, BENOIT Monique, BERNARD Stéphanie, PENIN Jacques, BOYAT Marie-Eve pour les 2 premiers points, CHARVET Corinne pour les 5 premiers points

Procès-verbal de la séance du 25 juin 2014: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à l'unanimité des 12 membres présents.

1) Choix de l'entreprise pour les travaux du toit de la Cure

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que trois devis ont été demandés pour la réfection du toit de la Cure. Les prix et critères techniques des trois offres ont été étudiés.

Il en est ressorti que l'entreprise la mieux disante est l'entreprise RENAUD pour un montant de travaux de 23 184.31€ TTC.

Le Conseil municipal autorise, à mains levées et à l'unanimité des 12 membres présents, Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise RENAUD pour lui confier les travaux du toit de la Cure, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

2) Contraction d'un emprunt de 400 000€ pour financer la première partie des travaux de la station d'épuration.

M. le Maire rappelle au Conseil que la procédure de choix des entreprises pour les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration est en cours. Les premiers ordres de services pourraient être émis début septembre, et les entreprises pourraient demander des avances.

La Commune a donc besoin d'emprunter pour faire face aux factures de ces travaux. Elle compte effectuer un premier emprunt de 400 000€ au mois de septembre, qui couvrira les factures de l'année 2014. Les banques seront de nouveau consultées au mois de janvier pour effectuer l'emprunt complémentaire couvrant les factures de l'année 2015. A ce moment, le montant total du marché de travaux sera arrêté.

Sept organismes bancaires ont été consultés le 30 juin 2014 et avaient jusqu'au 28 juillet à 12h pour remettre leurs propositions d'emprunts sur 20, 25 et 30 ans. Ils sont quatre à avoir fait une proposition.

Compte tenu du fait qu'il est préférable que la 1ère échéance arrive en 2015 pour des raisons budgétaires, et que cet emprunt n'est qu'une partie des fonds dont la commune aura besoin, la meilleure proposition est la suivante:

- Banque Populaire Bourgogne France Comté, pour un prêt sur 20 ans, avec échéance annuelle dégressive, amortissement fixe annuel du capital, taux fixe de 3.30%, sans frais de dossier.

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité des 12 membres présents, autorise M. le Maire à contracter l'emprunt avec la Banque Populaire Bourgogne France Comté, signer les contrats d'emprunt et tous les documents s'y rapportant, et à débloquer les fonds en temps voulu.

Arrivée de Marie Eve BOYAT

3) Convention avec le Conseil Général pour le déplacement de l'arrêt de bus le long de la RD 933

M. le Maire rappelle au conseil que les travaux d'aménagement de la place du 19 mars 1962 suite à la construction de nouveaux logements par la SEMCODA vont avoir un impact sur l'arrêt de bus situé le long de la Grand'Route. Il a été déplacé de quelques mètres pendant les travaux, devant la maison FEYEUX. Ensuite, il sera intégré au projet de réaménagement, et repositionné quasiment à sa place d'origine, avec arrêt accessible aux PMR en pleine voie comme demandé par le conseil général pour plus de sécurité.

Les aménagements sur routes départementales sont de la compétence du maire dans le cadre des mesures prises pour assurer la sécurité à l'intérieur de l'agglomération. Cependant, il doit obtenir l'accord du Président du Conseil Général au titre des routes départementales.

Le conseil Général proposera une convention qui définira les conditions administratives, techniques et financières de réalisation de ces travaux et les obligations qui incombent à chacune des

parties.

Le Conseil autorise, à mains levées et à l'unanimité des 13 membres présents, Monsieur le Maire à demander l'accord du Conseil général pour le déplacement de l'arrêt de bus, et à signer avec ce dernier la convention qui en découlera et tout document s'y rapportant.

4) Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

M. le Maire procède à la lecture de la motion de l'AMF, qui soumet au vote de l'assemblée :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014/2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de MANZIAT rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;

- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;

- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de MANZIAT estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de MANZIAT soutient les demandes de l'AMF:

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat ;
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense ;
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Luc VOISIN précise qu'il souhaite s'abstenir de voter, même s'il est d'accord sur le fond et sur le fait que des communes comme Manziat vont être impactées, alors qu'elles font des dépenses raisonnables et sont des acteurs économiques importants. En revanche, 36 000 communes c'est beaucoup trop. Certaines ne peuvent assurer le paiement des charges de personnel et des élus avec la levée de l'impôt, et dépendent donc des fonds de l'Etat et seront amenées à fusionner car elles ne sont économiquement pas viables. Il regrette ainsi que la motion ne soit pas une réelle proposition visant à améliorer la situation, mais les élus ne souhaitent supprimer des postes d'élus.

M. le Maire pense qu'il faut défendre les communes, bien qu'effectivement il soit nécessaire de maîtriser les dépenses. La réforme territoriale est en marche mais elle est très controversée et critiquée par les politiques de tout bord. La commune de MANZIAT a beaucoup investi ces dernières années et la baisse des dotations annoncée tombe au mauvais moment.

Il regrette que la réforme soit si rapide et si peu concertée.

Le Conseil adopte la motion proposée par l'AMF, à mains levées et avec 2 abstentions et 11 voix pour.

5) DM n°3 au budget de la commune

M. le Maire indique au Conseil municipal qu'une décision modificative doit être votée concernant le budget de la Commune.

En effet, les régularisations d'emprises de parcelles ont été plus importantes que budgétées. En revanche, les travaux de la salle des fêtes se sont soldés sans excédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité des 13 membres présents, valide les modifications suivantes au budget:

Dépenses		
Article	Libellé	Montant
2111/145	Acquisitions immo- terrains nus	+ 3 000
2313/156	Espace du chêne- construction	- 3 000

Informations et questions diverses.

- M. le Maire rappelle que la commune a déjà été sollicitée par la société Valorem, qui était venue présenter au conseil son projet de mise en place d'éoliennes sur le canton. Il fait une rapide présentation du projet au Conseil, en rappelant que sont concernées les communes de Chevroux, Bâgé la Ville, Ozan et Manziat. La société, composée de 140 personnes, mène le projet du stade de l'étude à celui de la construction et de l'exploitation de l'éolienne. Elles mesurent 150 m de haut, le projet en propose entre 8 et 12, dont 5 à Manziat. Elles seront positionnées en fonction d'études sur les vents. Elles couvriront l'équivalent des besoins du territoire des communautés de communes de Pont de Vaux et Bâgé. La société versera un loyer au propriétaire pendant 20 ans. Les collectivités percevront une redevance, 10 277€ pour Manziat, 79 206€ pour la CCPB. La Commune devra délibérer pour que la société puisse commencer à effectuer ses démarches. M. le Maire rappelle que le projet n'est pas forcément intéressant financièrement mais qu'il va bien dans le sens de la transition énergétique voulue pour réduire le nucléaire. Il faudra tout de même bien réfléchir avant d'installer des éoliennes sur notre territoire... Deux communes semblent favorables (Chevroux et Ozan), Bâgé la ville se donne, comme Manziat, le temps de la réflexion. La première étape sera une rencontre des quatre communes et de Valorem. En fonction du ressenti, une visite d'un parc éolien sera programmée.

- La CCPB souhaite s'engager dans la procédure d'élaboration d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) intercommunal, avec l'aide de l'Agence d'ingénierie. Tous les maires y sont favorables, même si les communes devront faire des concessions. Les permis de construire resteront signés par les maires. La CCPB prend en charge les frais d'élaboration du PLU. Le PLU actuel de la commune sera caduque au 1er janvier 2016. Entre cette date et la validation du PLU, la commune devrait tomber en Règlement National d'Urbanisme, qui limite les constructions.

- Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) Bresse Val de Saône concernant les communautés de communes des cantons de Pont de Vaux, de Pont de Veyle et du Pays de Bâgé, est pour l'instant fictif. Il n'a jamais été mis en place en raison du blocage

avec Pont de Veyle. Les communes voisines du Mâconnais sont également en cours d'élaboration de leur SCOT, allant de Mâcon à Matour et Tournus. La commission permanente du Conseil Général de l'Ain a sollicité nos trois communautés de communes pour connaître leur avis sur ce périmètre. Le Préfet de l'Ain a souhaité s'entretenir avec elles sur le devenir du SCOT Bresse Val de Saône à la suite du retrait de la Communauté de Communes de Saint-Triviers-de Courtes. Une rencontre sera organisée avec le Préfet de Saône-et-Loire et les collectivités concernées pour échanger sur ces questions. Le Président de la CCPB a donc émis un avis suspendu sur le projet de périmètre du SCOT du Mâconnais.

Il pourrait également être envisagé un SCOT commun entre nos trois communautés de communes et celles du Mâconnais, ou un SCOT entre celles de Bâgé et Pont de Vaux, Pont de Veyle rejoignant le Mâconnais.

- Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du département de l'Ain a été approuvé le 23 décembre 2002 et révisé le 18 juin 2010. La Communauté de Communes du Pays de Bâgé doit ainsi aménager un terrain de grands passages. La proposition d'implantation a été formulée en tenant compte des lieux où les gens du voyage s'installent déjà, il devrait donc être implanté à Replonges, vers la Levée de Saint LAURENT. S'agissant de l'aire d'accueil permanente, le Préfet s'est montré favorable à un conventionnement avec l'agglomération mâconnaise. La présence d'un gardien de police sera nécessaire pour la gérer, sous l'autorité du pouvoir de police du Maire de Replonges. La CCPB affecterait un temps de travail d'un gardien de police intercommunal pour la gestion de cette aire d'accueil. Les communautés de communes voisines devraient participer aux frais.

- La comptabilité est désormais totalement dématérialisée par le biais du passage au PESV2. Cela va constituer une grande économie de papier pour la commune.

- Les travaux du gymnase n'ont pas été réceptionnés comme prévu, car les travaux ne sont pas terminés, la date de réception est repoussée au 19 août.

A leur initiative et avec l'accord du maire, des bénévoles du restaurant scolaire ont nettoyé le restaurant et repeint un mur afin d'égayer les lieux. Le self est opérationnel.

Une visite des locaux des pompiers et des agents technique sera prévue pour les conseillers en septembre.

Séverine COLAS, qui a remplacé Sabine, a effectué un très bon travail pour le ménage annuel de l'école.

Comptes rendus des commissions :

⇒ **Commission assainissement/environnement** (Luc VOISIN, Agnès CATHERIN, Denis CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Nadège DURUPT, Jean LAURENT, Jacques PENIN):

Luc VOISIN revient sur l'interdiction pour les collectivités de recourir aux produits phytosanitaires à compter du 1^{er} janvier 2020, qui sera étendue aux particuliers au 1er janvier 2022. La commission a reçu un représentant de la FRAPNA (Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature) qui a expliqué comment mettre en place un plan visant à la suppression des pesticides. Il faudra recenser les parcelles communales sur lesquelles sont dispersés ces produits, puis réaliser un plan de désherbage communal en trouvant des solutions pour certains endroits comme le monument aux morts. Les agents communaux poursuivront leurs formations relatives aux méthodes d'entretien alternatives. Ensuite, il faudra limiter l'utilisation des pesticides sur les zones à risque faible pour la pollution des eaux, avant de supprimer l'utilisation de ces produits tout en communiquant cette démarche à la population. En effet l'usage des pesticides par les collectivités et les particuliers a des conséquences importantes car ces produits sont dispersés sur des surfaces imperméables (trottoirs, caniveaux, ...) et donc rejoignent rapidement, à partir des eaux de ruissellement, les cours d'eau et les nappes phréatiques. La commune de Manziat a réduit de façon importante l'utilisation sur le domaine communal des pesticides ces dernières années mais elle utilise toujours ceux-ci sur certains espaces.

M. le maire revient sur la problématique du désherbage chimique de certains fossés et talus du domaine public. Des riverains utilisent du désherbant afin de supprimer l'herbe, provoquant une pollution, de plus le talus n'a plus de tenue et tombe dans le fossé.

Le préfet de Saône et Loire, au vu de l'ampleur des dégâts causés sur les cours d'eau dans son département, a pris un arrêté en date du 5 mars 2014 interdisant les phytosanitaires dans les fossés, dans les collecteurs d'eaux pluviales, les caniveaux, les avaloirs, les bassins de rétention... Il faut rappeler que l'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 interdit les traitements à moins de 5 mètres

minimum des cours d'eau et que cette distance peut être portée à 100 mètres.

Thierry BOYAT revient sur le fait que la FRAPNA propose de s'engager, par le biais d'une charte, à respecter cette interdiction. La charte fixe ainsi des objectifs qui permettent de s'adapter progressivement. Le fait de signer la charte servirait également d'exemple aux communes voisines. Dans un premier temps, M. le Maire souhaite que la commission travaille sur le sujet avec les agents, avant de s'engager officiellement dans la démarche.

⇒ **Commission CLES** (Agnès CATHERIN, Annie APPERT, Stéphanie BERNARD, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Corinne CHARVET, Daniel ROHRBACH) :

Agnès CATHERIN confirme que le dernier animateur a été recruté. Mme BOURMAUD a bien organisé les plannings, et a commandé le matériel nécessaire aux activités, pour 366€. Un point sera régulièrement fait sur le site internet.

Le règlement du gymnase sera adopté au prochain conseil. Le Président de la CCPB sera co-signataire de ce dernier.

Le CCAS s'est réuni. Il a souhaité revoir les critères d'attribution des colis, qui n'étaient pas forcément clairs. A priori, les personnes à partir de 70 ans étaient invitées au banquet, et celles ne pouvant s'y rendre pour raisons médicales avaient un colis. Celles refusant de venir n'en avaient pas. Se pose alors la question de la personne fatiguée qui ne se sent pas de venir, mais qui n'est pas réellement malade. Pour plus d'équité, le CCAS va devoir faire un choix : soit décider que le CCAS offre un banquet, les personnes viennent ou non, sans compensation. Soit décider que ceux qui ne viennent pas auront tous un colis. Mais il ne faut pas conserver un système d'attribution de colis basé sur des critères aléatoires. Le CCAS se réunira de nouveau afin de faire de nouvelles propositions concernant le sujet des colis.

En revanche, l'âge requis pour participer au banquet est repoussé à 75 ans ; le CCAS et le Conseil étant d'accord sur ce point. Par conséquent, ce n'est qu'en 2020 que les personnes nées en 1945 intégreront le banquet des aînés.

⇒ **Commission Urbanisme** (Denis CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Nadège DURUPT, Jean LAURENT) :

Denis CATHERIN dresse la liste des dernières demandes d'urbanisme. Il précise que les achevements de travaux sont systématiquement vérifiés par le policier municipal, et refusés en cas de non-conformité.

⇒ **Commission Bâtiments** (Denis CATHERIN, Monique BENOIT, Florence BERRY, Christian CATHERIN, Corinne CHARVET, Arnaud COULON, Daniel ROHRBACH) :

Denis CATHERIN précise que les volets de la cure sont en cours de peinture, la peinture des wc de la bibliothèque suite au dégât des eaux a été refaite. Une visite des bâtiments de la CCPB a été effectuée le 26 juillet, une autre viendra. La consultation est en cours pour le changement des portes de l'école permettant de la rendre accessible. Les WC seront également aménagés, et une rampe sera posée à la Cure. Le toit de la cure sera refait courant septembre. La classe du directeur a été descendue au rez de chaussée.

La CCPB propose aux communes de faire effectuer des diagnostics énergétiques des bâtiments, la consultation commune permettant peut être d'obtenir de meilleurs prix. Seraient concernées l'école, la mairie et la bibliothèque.

La démolition de la SHR et du bar débutera le 19 août. Le désamiantage et tri sélectif sont en cours.

Le comité du boudin a visité le gymnase pour anticiper l'agencement de la salle pour la fête et la protection du sol.

Tableau des abréviations

CCPB : Communauté de Communes du Pays de Bâgé - **CLES** : Culture Loisirs Education Sport - **CLIS** : Classe d'Intégration Scolaire - **DDT** : Direction Départementale du Territoire - **DERU** : Directive Européenne Eaux Résiduelles - **DETR** : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - **DM** : Demande Modificative - **EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale - **FNACA** : Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie - **HT** : Hors Taxe - **PAC** : Politique Agricole Commune - **PEDT** : Projet Educatif Territorial - **PLU** : Plan Local d'Urbanisme - **PMR** : Personne à Mobilité Réduite - **PV** : Procès Verbal - **RASED** : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté - **RD** : Route Départementale - **RPC** : Restauration Pour Collectivités - **SCOT** : Schéma de COhérence Territoriale - **SEMCODA** : Société Economie Mixte COnstruction Département de l'Ain - **SIAC** : Spécialités Industrielles Alimentaires et Culinaires - **TTC** : Toutes Taxes Comprises - **VRD** : Voirie et Réseaux Divers

Infos Mairie

OPERATION BRIOCHES

Organisée par l'ADAPEI de l'Ain grâce au soutien des associations locales, l'Opération Brioches aura lieu le **11 octobre 2014**. Les fonds récoltés lors de cette opération permettent de financer l'extension de structures spécialisées, l'acquisition d'équipements pour les établissements, le financement d'activités de loisirs.

Merci d'avance pour votre accueil vis-à-vis des membres des associations communales qui présenteront la brioche dans toutes les maisons du village.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2014 pour vous inscrire sur nos listes électorales.

Pour cela, merci de vous présenter en Mairie muni(e) de votre carte d'identité en cours de validité et d'un justificatif récent de domicile.

DECORATIONS DE NOEL

Si vous souhaitez aider les élus à réaliser les décorations de fin d'année, merci de vous faire connaître en Mairie. Par avance, merci !

Calendrier des fêtes

Le calendrier des fêtes est disponible dans le bulletin municipal et est consultable sur www.manziat.fr

Commission Assainissement

STEP

Le Conseil Municipal lors de la séance du 26 août 2014 a autorisé le maire à signer le marché de construction de la station d'épuration (STEP) avec le groupement SOGEA/CHAMPALE pour un montant de 1 975 850 €. Cette décision met fin à une procédure de marché public commencée en avril 2014 : sur les 8 offres parvenues à la mairie, 3 ont été sélectionnées au regard de leurs capacités techniques et financières, de leurs compétences professionnelles et de leurs moyens humains.

Désormais, la phase relative au choix de l'entreprise étant terminée, les travaux vont pouvoir commencer sur les terrains achetés par la commune route du Chêne.

D'ici la fin novembre, une station d'épuration utilisant le procédé dit « à boues activées » sera construite dans un délai prévisionnel de 15 mois. La filière de traitement des boues sera, quant à elle, réalisée par une centrifugeuse.

Par ailleurs, il convient de souligner que l'actuelle STEP sera détruite et que les ouvrages des lits de roseaux seront transformés en bassin d'orage. Ce dernier fera tampon lors de gros orages. En effet, dans ce cas, le réseau d'eaux usées de la commune collecte trop d'eaux claires (dites parasites) du fait (entre autres) des chéneaux et des grilles raccordés anormalement.

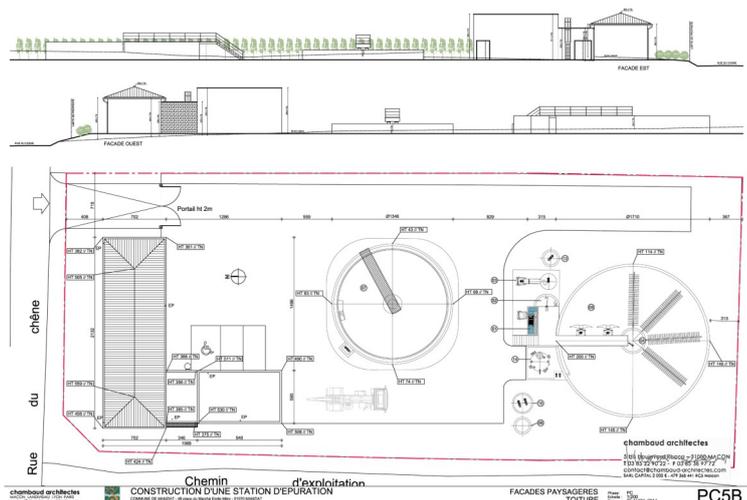
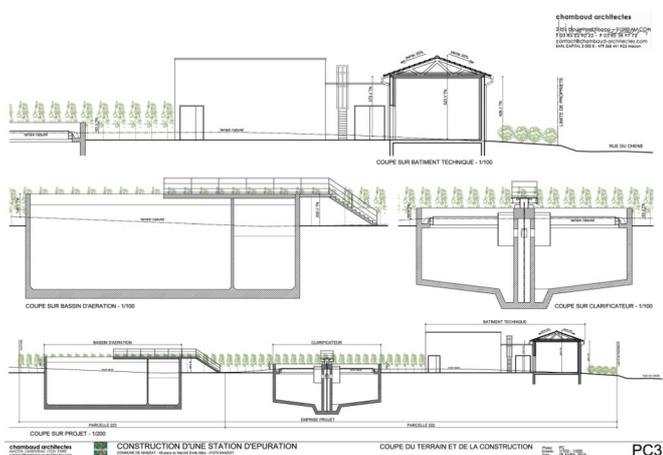
Budget prévisionnel :

1 975 250 € HT / 2 370 300 € TTC

Subventions du Conseil Général de l'Ain et de l'Agence de l'Eau 1 101 793 €

Reste à la charge de la commune 867 457 €

(la TVA, 395 050 € est en grande partie remboursée par le Service des Impôts des Entreprises de St-Laurent Sur Saône)



Commission Environnement

LA LIE PONTEE

La Lie Pontée est un petit étang situé à l'est de la commune le long de la route de Chevroux. Il était autrefois utilisé pour faire tremper le chanvre et faire boire les animaux.

Aujourd'hui, cet étang est surtout un lieu de promenade et de pêche. Il est mis à disposition de la société de pêche.

Les roseaux avaient commencé à envahir les berges de l'étang et il était urgent de nettoyer celles-ci avant que la Lie Pontée ne devienne inaccessible.

Suite à une visite sur place de la commission Environnement et des membres de la société de pêche, il a été décidé de nettoyer une partie des berges (c'est à dire d'arracher les roseaux) tout en conservant une partie de la végétation existante (saules, joncs, renoncules, nénuphars...)

et ce afin de protéger la faune et de permettre la reproduction des espèces aquatiques.

Ce sont les agents communaux qui ont réalisé ces travaux difficiles compte-tenu des risques de chute dans l'étang.

Désormais, la Lie Pontée est plus facilement accessible aux pêcheurs.



Commission Communication

A LA DECOUVERTE DES ENTREPRISES DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LAVY

1er volet : ZOOM SUR LA SIAC

- 
- Raison sociale : *SIAC-DESY*
Statut juridique : *SARL*
Dirigeant : *Monsieur Christophe POUSSARDIN*
Date de création : *février 2001*
Date de reprise : *avril 2014*
Capital : *1 000 €*
Activités :
- *INDUSTRIE AGRO ALIMENTAIRE*
- *DESHYDRATATION DE FRUITS ET LEGUMES (FLOCONS)*
Nombre de salariés : *15*
Chiffre d'affaires : *2 000 000 €*
Clientèle :
- *RHF, Restauration Hors Foyer : fourniture de repas prêts à consommer, restauration collective (cantines scolaires) et restauration commerciale (cafétéria, fast-food).*
- *INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES*

Commission Culture, Loisirs, Education, Sport

DU NOUVEAU A LA CANTINE

A la pause déjeuner, les élèves des écoles primaires vont pouvoir jouer aux grands, avec l'installation d'un SELF-SERVICES dans leur cantine qui accueille en moyenne 140 enfants par jour.

Désormais, un relatif calme règne à l'heure du déjeuner : les enfants restent toujours bruyants mais les élèves du primaire n'attendent plus d'être servis à table en criant. Un service tournant a été instauré pour limiter le temps d'attente et réduire le nombre d'enfants à table : quand les premiers ont terminé, les suivants s'installent à leurs places. C'est une manière de diminuer le nombre d'enfants présents dans la salle et par là même d'atténuer le niveau sonore.

Espérons que cette nouvelle organisation apporte satisfaction et confort aux enfants et au personnel de la cantine.



RYTHMES SCOLAIRES

Depuis la rentrée, l'école publique s'est mise à la page des "nouveaux rythmes". 4 plages horaires de Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont proposées tout au long de la semaine, pour favoriser la mise en route vers l'apprentissage et le vivre ensemble.

Une équipe de 12 animateurs proposent des activités s'adaptant au moment de la journée, à l'âge du groupe mais aussi aux envies des enfants.

Jeux de société, saynètes théâtrales, activités sportives, couture, bricolage, "cinéma d'animation", relaxation, lecture... rythment ainsi la semaine des enfants.

Passés les premiers temps d'adaptation dus à toute nouvelle proposition, chacun commence à trouver sa place et les activités "prennent leur rythme de croisière".



JEUX DE BALLONS AVEC LES CLASSES DE CP ET GRANDE SECTION

COURS D'INFORMATIQUE

Vous avez encore la possibilité de vous inscrire aux cours d'informatique en contactant Daniel APPERT au 03 85 30 04 40.